

Loi n° 1.438 du 2 décembre 2016 portant approbation de ratification du Protocole de modification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil

<i>Type</i>	Texte législatif
<i>Nature</i>	Loi
<i>Date du texte</i>	2 décembre 2016
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 9 décembre 2016 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2016/12-02-1.438@2021.08.28>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est approuvée, en application du chiffre 2° du deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution, la ratification du Protocole de modification de l'Accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE, signé à Bruxelles le 12 juillet 2016.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir l'Ordonnance n° 6.207 du 16 décembre 2016 rendant exécutoire le Protocole de modification de l'accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne du 12 juillet 2016 prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la Directive 2003/48/CE du Conseil. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 9 décembre 2016
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8307>